

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 730



SOCIÉTÉ - HABITAT

Novembre 2016 • www.iau-idf.fr

VIEILLIR À SA MANIÈRE: L'HABITAT DES SENIORS INNOVE

EN RÉPONSE AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, DE NOUVELLES FORMES D'HABITAT TÉMOIGNENT D'UNE VOLONTÉ D'ENRICHIR UNE OFFRE JUSQUE-LÀ BINAIRE, ENTRE DOMICILE ET HÉBERGEMENT INSTITUTIONNEL. CES ALTERNATIVES ILLUSTRENT UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU LIBRE CHOIX DES SENIORS ET PROPOSENT DIFFÉRENTS MODES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIEILLESSE.

2,25 millions

**DE PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS,
EN ÎLE-DE-FRANCE, EN 2013.**

Selon le scénario tendanciel, les effectifs franciliens des plus de 60 ans devraient s'accroître d'environ 40 % d'ici à 2040, soit près d'un million d'individus en plus. Parallèlement, le libre choix du mode et du lieu de vie des personnes âgées est proclamé par les politiques publiques, mais, souvent, l'hébergement institutionnel fait effet de repoussoir, et le maintien à domicile, symbole d'une autonomie prolongée, est idéalisé. Ainsi, de la stricte compétence du secteur médico-social, la prise en charge du vieillissement est devenue une préoccupation grandissante des acteurs de l'habitat. Ils doivent en effet se pencher sur l'adaptation des logements comme sur le développement de formes d'habitat intermédiaire et de services dédiés, entre le domicile strictement privatif et la structure institutionnelle. C'est de cette palette d'alternatives, alliant autonomie, intimité et sociabilité, dont il est question ici.

LA PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT PAR L'ACTION PUBLIQUE

En France, la réflexion publique s'illustre par les termes d'un vieux débat, néanmoins toujours d'actualité, qui oppose vieillir à domicile et vieillir en institution, chacune des « options » ayant leurs contraintes et leurs limites. D'un côté, les risques liés à la solitude et la crainte de l'isolement social, de l'autre, la confiscation de son autonomie et des décisions de la vie quotidienne.

Des politiques publiques focalisées sur la dépendance

Ce sont les risques inhérents à la dépendance et à la précarité qui ont longtemps guidé l'action publique, privilégiant la protection et la sécurité de la personne âgée, au détriment de sa dignité et de son identité [Feller, 1997].

En 1962, le rapport Laroque rompt avec la politique d'institutionnalisation des personnes âgées et définit ce que devrait être une politique publique qui permet aux personnes âgées de conserver leur place dans la société. Son objectif : éviter l'exclusion et l'institutionnalisation par le biais du soutien



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

